

MAIRIE DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

29270 PLOUNEVEZEL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :

Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Aurélie CADIOU-Aurélie GUYADER-Emma HERVE-Mathieu PINSEC- -Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER (arrivé à 19 H 03 pour la délibération 2026 06 02)-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Emmanuelle LE GALL donne procuration à Aurélie CADIOU.

Kevin COIGNAT

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 06 08: Désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives au référent déontologue des élus locaux ;

Considérant qu'il convient de permettre aux élus municipaux de bénéficier d'un référent déontologue auquel ils peuvent s'adresser pour toute question relative au respect des principes déontologiques applicables à l'exercice de leur mandat ;

Considérant que le référent déontologue a notamment pour mission d'apporter aux élus des conseils et des éclairages sur les règles déontologiques applicables à leur mandat, notamment en cas de doute ou de situation susceptible de soulever une question de déontologie ;

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) propose un dispositif permettant aux collectivités de désigner un référent déontologue ;

Considérant que plusieurs personnes susceptibles d'exercer cette mission ont donné leur accord pour être désignées :

- **Marc BERGBAUER**, DGS honoraire de collectivités de moins de 10 000 habitants ;
- **Pierre-Étienne BISCH**, ancien Préfet de Région, ancien Conseiller d'État ;
- **Hugues HOURDIN**, Conseiller d'État honoraire, avocat, ancien conseiller municipal de Mortain (50140) ;
- **Joël BOSCHER**, administrateur territorial en retraite, ancien DGS de la ville de Rennes ;

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal :

- De solliciter les personnes précitées afin de constituer le dispositif de référent déontologue des élus ;

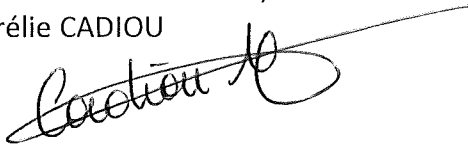
- D'approuver le principe de la désignation d'un référent déontologue parmi les personnes ayant donné leur accord ;
- De désigner, parmi ces personnes, le référent déontologue des élus de la commune de Plounévezel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter les personnes précitées afin de constituer le dispositif de référent déontologue des élus ;
- D'approuver le principe de la désignation d'un référent déontologue parmi les personnes ayant donné leur accord ;
- De désigner, parmi ces personnes, le référent déontologue des élus de la commune de Plounévezel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette désignation

Pour copie conforme,
Le 8 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Aurélié CADIOU



Le Maire,
Stéphane COTTY

